

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DE L'UNIVERSITE

Jeudi 27 septembre 2018, 12H15, SALLE B41, Bâtiment principal

Présent-e-s :

Vice-président : Patrick Vincent

Membres : Blaise Carron, Léa Farine, Mehdi Farsi, Claudine Faehndrich, Laurent Gobat, Daniel Kaufmann, André Kuhn, Gilles Lauener, Pascal Mahon, Pierre-Alain Mariaux, Philippe Renard, Tania Zittoun Mazourek

Membres du rectorat

(voix consultatives): Olivier Guillod, Daniel Schulthess, Kilian Stoffel

Invité non membre: Sébastien Milardo (Chef du service des ressources humaines)

Excusé-e-s :

Présidente : Yousra Boumasmoud

Membres : Allisson Beretta, François Bourquin, Pascal Felber, Adrienne Guignard, Edith Joseph, Léo Kienholz, Linda Lemarié, Giona Francesco Preisig, Wiebke Wiesigel, un membre du corps intermédiaire de la FSE (choix en cours selon l'ACINE)

Membres du rectorat

(voix consultatives) : Jean-Marie Grether , Felix Kessler

Procès-verbal : Caroline Gillardin Masci

Ordre du jour

1. Accueil et information
2. Approbation:
 - a. De l'ordre du jour
 - b. Du PV de la séance du 17 mai 2018
3. Accueil du Chef du service des ressources humaines M. Sébastien Milardo
4. Communication du rectorat
5. Proposition du Règlement de l'AU
6. Commentaires des Statuts
7. Projet de création de la commission PATB
8. Divers

Procès-verbal

1. Accueil et information

Le vice-président Patrick Vincent annonce qu'il présidera cette séance car la présidente Yousra Boumasmoud s'est excusée pour des raisons personnelles.

Il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres Messieurs Blaise Carron (doyen de la FD) présent et Pascal Felber (doyen de la FS) qui s'est excusé.

2. Approbation :

a. De l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

b. Du PV de la séance du 17 mai 2018

Le PV est approuvé.

3. Accueil du Chef du service des ressources humaines M. Sébastien Milardo

Le vice-président Patrick Vincent(PV) remercie Sébastien Milardo d'avoir accepté l'invitation de l'AU et lui cède la parole.

Sébastien Milardo remercie PV et indique qu'il va se présenter et expliquer ce que fait le département des ressources humaines (RH), ainsi que les grandes lignes du Plan d'Intentions (PI) des RH. Puis, il parle du plan d'action, à savoir il commente de manière plus approfondie ce que cela veut dire. Enfin il répond aux questions.

En résumé, il été engagé depuis environ une année à l'UniNE en tant que Chef du service des RH après avoir travaillé plusieurs années dans le secteur privé. Il a en premier lieu pris connaissance des divers chantiers en cours, puis a mis sur pied avec l'aide de son équipe son propre PI tout en s'assurant qu'il s'alignait sur la stratégie du rectorat. Une vision a été élaborée avec pour objectif de devenir un employeur de choix dans le canton de Neuchâtel tout en augmentant son attractivité sur le plan national. Il en a ensuite découlé une mission dont le but est de développer et déployer les outils de gestion des RH afin d'atteindre les divers objectifs. Enfin Sébastien Milardo décrit la stratégie qui a été mise en place, à savoir, travailler sur deux piliers principaux :

- L'attraction. L'UniNE n'est pas toujours perçue comme étant l'un des employeurs principaux du canton, même si c'est le cas. M. Milardo propose donc de renforcer cette image de marque et en parallèle d'optimiser le recrutement au maximum.
- La rétention. L'UniNE souhaite s'assurer de la satisfaction et de la fidélité des personnes qu'elle engage. On peut considérer dans ce point plusieurs aspects. Par exemple :
 - S'assurer que les nouveaux collaborateurs sont bien accueillis et intégrés. Une approche mieux structurée pourrait être proposée au sein des facultés, instituts ou services qui engagent de nouvelles personnes.
 - Offrir de bonnes conditions de travail. Par exemple l'organisation de la conciliation entre vie professionnelle vs privée, télétravail, etc.
 - Assurer un bon leadership. Il s'agit ici de définir comment encadrer de manière adéquate le personnel.

Sébastien Milardo poursuit et répond à plusieurs questions. En résumé les éléments principaux qui en ressortent sont :

- Le processus de recrutement actuel peut être optimisé. Concernant le personnel administratif, technique et de bibliothèque (PATB), un cadre a été redéfini assurant plutôt un recrutement régional qui se fait avec l'aide de Jobéo (plateforme romande internet dédiée à l'emploi) et l'Office Régional de Placement du Littoral neuchâtelois (ORP). Les canaux de recrutement concernant le domaine académique vont être également ciblés dans un projet en cours sur lequel les RH travaillent afin d'augmenter la cohérence et l'efficacité des canaux utilisés dans le futur. La page « emploi » de l'UniNE va être totalement changée car elle n'est pas facile d'accès et mérite une nette amélioration. Il ajoute que sur l'an dernier, une économie d'environ CHF 10'000.- a été faite tout en assurant une bonne qualité de recrutement.
- Le site du « Welcome Desk » afin d'aider les jeunes chercheurs/chercheuses venu-e-s de l'étranger ou d'un autre canton à s'orienter et avoir accès aux informations de base est

également sur le point d'être mis à jour. Les RH mettent en place un programme d'accueil du personnel administratif et professoral nouvellement engagé (par exemple journée d'accueil pour les professeurs (encadrement du personnel, etc)).

- Les RH travaillent actuellement sur un projet qui vise à instaurer des mesures en matière de préventions contre le sexisme, le harcèlement et le mobbing (exemple flyers, groupe d'accompagnement, etc).

4. Communications du rectorat

Pas de huis clos.

Le rectorat a travaillé sur le règlement de nomination et d'évaluation. Le Conseil de l'Université l'a approuvé dans sa séance avant l'été. Ce règlement reprend en gros ce qui figurait dans les anciens règlements tout en s'adaptant aux Statuts. Le rectorat travaille actuellement sur l'adaptation des guides pour les évaluations et veille à les uniformiser au mieux pour toutes les facultés tout en essayant de considérer les spécificités particulières de chacune, ceci afin de répondre au mieux en matière de qualité et d'accréditation.

Le Conseil d'Etat (CE) met en place actuellement une réforme fiscale cantonale. Tous les employeurs qui ne forment pas suffisamment d'apprentis se verront taxés afin de financer la formation professionnelle. Or cela pose problème à l'UniNE car de nombreux collaborateurs (par exemple les assistants, les doctorants, etc) ne peuvent pas former d'apprentis. Par conséquent le rectorat est en négociation avec le CE afin de demander de limiter cette application et trouver une solution tout en essayant de participer au mieux à la formation des apprentis.

Les coûts uniques liés à Prevoyance.ne seront très élevés en 2019. Ces derniers sont liés aux révisions légales 2013 et 2018 qui impliqueront des versements uniques importants, ainsi que des coûts supplémentaires qui se répéteront chaque année pour ce qui concerne la révision 2018. Une solution financière dont le calcul est très technique a été trouvée et sera expliquée devant les conseils de Faculté. Le recteur indique que cette proposition ne devrait pas péjorer la masse salariale, ni engendrer de licenciements.

Un groupe de travail est en train d'élaborer un règlement sur le langage non discriminatoire pour les documents officiels.

Un nouveau règlement pour les professeurs titulaires a été mis en place.

Une demande d'accréditation a été déposée auprès des autorités nationales compétentes l'été passé et le rectorat a appris que cette dernière serait traitée par l'agence AAQ. Les différentes procédures vont être mise en place avec l'aide du Bureau qualité. Le recteur poursuit en indiquant qu'il est très important que toute la communauté universitaire soit au courant de ce processus d'accréditation car chaque corps devra y participer (par exemple questionnaire sur la qualité, etc). Le processus devrait être terminé en été 2021.

Un groupe de travail a été mis en place afin d'élaborer un projet qui permette de gérer de manière centralisée des situations de crise.

5. Proposition du Règlement de l'AU

Le président de la commission législative André Kuhn présente le règlement de l'AU élaboré par la commission législative.

Art. 1 : l'AU accepte la proposition.

Art 2 : l'AU accepte de supprimer la lettre L.

Art 2 bis : après discussion on vote

Vote : qui souhaite garder l'Art 2 bis ?

Décision : la proposition est rejetée par 4 Oui, 7 Non et 2 absents

Art 2ter : d'une manière générale les membres sont d'accord que c'est à l'Assemblée de discuter et saisir le Conseil de l'Université en cas de différend entre le rectorat et l'Assemblée. Tout le monde est d'accord que cette compétence ne peut pas être attribuée à la personne en charge de la présidence seule. Par contre la question se pose si la compétence devrait revenir au bureau ou à l'Assemblée

Vote : qui serait en faveur d'attribuer cette décision au bureau ? 1 Oui

Vote : qui serait en faveur d'attribuer cette décision à l'Assemblée ? 9 Oui et 3 absents.

C'est l'Assemblée qui saisira le CU. Un nouvel article sera rédigé par la commission législative

Art 3 : d'une manière générale l'Assemblée est d'accord de laisser le libre choix aux membres et de ne pas fixer de nombre maximal de mandats

Vote : qui souhaite enlever cette limite de « deux fois » ?

Décision : la proposition est acceptée par 7 Oui et 6 absents

Art 4 : l'AU accepte la proposition.

Art 5, al 7 : on enlève le « en ».

Art 6 : l'AU accepte la proposition.

Art 7, al 3 : l'AU accepte de garder la proposition en bleu « à moins qu'elles ne soient directement concernées par les débats ».

Art 7, al 5 : l'AU accepte de réintroduire cet alinéa tel que proposé.

Art 8 : les membres, d'une manière générale, proposent de garder le système tel qu'il est en matière de quorum (moitié +1), l'AU décide de voter afin de savoir si elle garde la disposition telle qu'elle était jusqu'à présent en ne changeant rien. On peut changer les commentaires dans la colonne de droite, ou dans la réglementation elle-même

Vote : qui souhaite garder le système tel qu'on l'applique maintenant ? 11 Oui, 0 Non et 2 abstentions

André Kuhn poursuit en proposant qu'on ajoute une « suggestion de bonne pratique », à savoir qu'il serait bien que la personne en charge de la présidence s'abstienne durant les votes et ne prenne position qu'en cas d'égalité. Libre à cette personne d'appliquer ou non cette pratique. On pourrait suggérer que cela paraisse soit dans le règlement, soit dans les commentaires, ou pas du tout. André Kuhn propose de laisser la disposition telle qu'elle est et qu'on fasse une suggestion de bonne pratique dans les commentaires.

Vote : qui souhaite que cette pratique soit mise dans le règlement ?
Décision : la proposition est rejetée par 4 Oui, 6 Non et 3 abstentions. Ceci ne figurera pas dans le règlement

Vote : qui souhaite que cette suggestion soit mise dans les commentaires du règlement ?
Décision : la proposition est acceptée par 4 Oui, 6 absentions et 3 Non

Vote : qui approuve l'entrée en vigueur de ce règlement (incluant les modifications prises aujourd'hui)?
Décision : la proposition est acceptée par 12 Oui et 1 abstention

6. Commentaires des Statuts

Ce point n'a pas pu être discuté par manque de temps.

7. Projet de création de la commission PATB

Ce point n'a pas pu être discuté par manque de temps.

8. Divers

Pas de divers.

La séance est levée à 14h00.